

Mathématiques et Informatique de la Décision et des Organisations

# Modalités de Contrôle des Connaissances Année Universitaire 2023-2024

#### 1re et 2e année de Licence MIDO

Ces modalités ne concernent pas les étudiants du parcours Talents.

### I - Principes généraux

Les enseignements des deux années de licence sont organisés en quatre semestres S1 à S4. Chaque semestre est constitué d'un bloc fondamental et d'**U**nités d'**E**nseignement (**UE**) complémentaires, suivant la répartition donnée en annexe 1.

Chaque bloc fondamental est composé de plusieurs UE suivant la répartition donnée en annexe 1. A chaque UE est associé un certain nombre de crédits européens (ECTS) ; à chaque semestre est associée la somme des ECTS associés aux UE composant le semestre.

#### 1- Inscription pédagogique

Pour être admis à suivre les cours et à se présenter à un examen, les candidats doivent avoir procédé, dans les délais requis, aux formalités d'inscription administrative auprès du service de la scolarité centrale au 30 septembre de l'année en cours et d'inscription pédagogique auprès de la scolarité du département MIDO. Ils doivent, en outre, avoir acquitté leurs droits de scolarité afin d'obtenir leur certificat de scolarité et leur carte d'étudiant.

#### 2- Note finale d'une UE

La note finale de première session d'une UE est obtenue par pondération entre des notes de contrôle continu, de projets, d'examens partiels et terminaux (cf Annexe 2). La note de contrôle continu (cc) peut faire intervenir plusieurs éléments : projets, devoirs, interrogations écrites ou orales, note de participation, assiduité...

En cas de session de rattrapage, la note finale d'une UE est obtenue par examen terminal. Elle se substitue à la note finale de première session de l'UE.

Les UE sans rattrapage conservent, pour la session de rattrapage, leur note finale de première session.

Toute UE pour laquelle l'étudiant a obtenu une note finale supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquise ainsi que les ECTS associés.

#### 3- Note finale d'un bloc fondamental

Un bloc est composé de plusieurs UE. Il lui est attribué une note finale. Cette note est la moyenne pondérée des notes finales des UE constituant le bloc, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE (cf Annexe 2).

Un bloc fondamental dont la note finale est supérieure ou égale à 10/20 est définitivement acquis sous réserve que la note finale de chaque UE composant le bloc soit supérieure ou égale à 5/20.

La validation d'un bloc fondamental entraîne la validation de chaque UE composant le bloc et des ECTS associés.

#### 4- Note finale d'un semestre

Chaque semestre est composé d'un bloc fondamental et d'UE complémentaires. La note finale d'un semestre est la moyenne pondérée des notes finales de toutes les UE constituant le semestre, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE (cf Annexe 2).

Un semestre est définitivement acquis si toutes les conditions suivantes sont vérifiées :

- il est constitué d'au moins 30 ECTS et sa note finale est supérieure ou égale à 10/20 ;
- la note finale du bloc fondamental du semestre est supérieure ou égale à 8/20 ;
- la note finale de chaque UE du bloc fondamental du semestre est supérieure ou égale à 5/20.

La validation d'un semestre entraîne la validation de chaque UE de ce semestre et des ECTS associés.



#### 5- Note finale de l'année

#### a) Bonus

**Uniquement pour le parcours Mathématiques-Informatique de L2, l**a note de l'enseignement de la deuxième langue vivante (LV3&4) peut donner lieu à un bonus. Cette note ne sera prise en compte que si elle est supérieure ou égale à 10/20 et si la note finale de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ; un bonus égal à [note – 10] / 30 est alors rajouté à la note finale de l'année.

#### b) Reconnaissance de l'Engagement Étudiant (REE)

En application du décret du 10/05/2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle et de la circulaire du 23 mars 2022, l'Université Paris Dauphine-PSL met en œuvre un dispositif de reconnaissance transversal de validation de compétences additionnelles à la formation académique (cf. décision du conseil d'administration du 2 juillet 2018).

#### Les critères de reconnaissance de l'engagement étudiant sont les suivants :

- activité bénévole au sein d'une association interne ou externe à Dauphine
- mandat électif à Dauphine ou dans des instances extérieures
- activité bénévole en lien avec la responsabilité sociale et environnementale de Dauphine hors cadre associatif (notamment tutorat, parrainage, engagement dans des instances de type comité RSU, CSE, mission handicap, ambassadeur nouveau campus)
- activité professionnelle (étudiant salarié, travailleur indépendant, étudiant entrepreneur, House of entrepreneurship, etc.) et toute activité relevant de la circulaire et mentionnée à l'article L.611-9 du code de l'éducation
- autre : sportif ou artiste de haut niveau (hors parcours talents), étudiant parent, service national universel, aidant familial et toute activité mentionnée à l'article 611-9 du code de l'éducation.

#### Les principes d'éligibilité des demandes sont les suivants :

- une même activité ne peut donner lieu qu'à une seule valorisation au cours d'une formation initiale (Licence et Master à Dauphine) :
- cette valorisation est uniquement possible pour un engagement dans l'année universitaire en cours ;
- si l'étudiant est engagé dans plusieurs activités la même année, une seule activité est éligible au titre de la reconnaissance de l'engagement étudiant ;
- les activités qui font déjà l'objet d'une valorisation dans le cadre du diplôme (expérience professionnelle, stage...) ne peuvent faire l'objet d'une reconnaissance au titre de l'engagement étudiant.
- possibilité de candidater pendant une année de césure et validation de l'engagement par la délivrance d'une attestation.

Un jury transversal et pluridisciplinaire est chargé d'évaluer l'acquisition de compétences spécifiques. Leur validation prend la forme d'un bonus systématiquement intégré dans la moyenne finale de l'année :

#### 0 = Non Reconnu; 0,1 = Intéressant; 0,2 = Bien; 0,3 = Très Bien; 0,4 = Exceptionnel

#### c) Validation et calcul de la note finale de l'année

La validation d'une année entraîne la validation de chacun des deux semestres et de toutes les UE les composant ainsi que de tous les ECTS associés.

La note finale d'une année est la moyenne pondérée des notes finales de toutes les UE constituant l'année, le poids de la note finale d'une UE étant égal aux ECTS associés à l'UE.

Une année est définitivement acquise (ainsi que les 60 ECTS associés) si **toutes** les conditions suivantes sont vérifiées :

- elle est constituée d'au moins 60 ECTS et la note finale de l'année est supérieure ou égale à 10/20 ;
- la note finale de chacun des deux blocs fondamentaux de l'année est supérieure ou égale à 8/20 ;
- la note finale de chaque UE des blocs fondamentaux de l'année est supérieure ou égale à 5/20.

#### 6- Session de rattrapage

L'étudiant a le choix de repasser ou non les UE non validées ayant un rattrapage (rappel : une UE faisant partie d'un bloc fondamental acquis (cf. alinéa I.3) ou d'un semestre acquis (cf. alinéa I.4) est automatiquement validée). Pour ces UE, en cas d'absence à l'examen de rattrapage d'une UE, la note de première session est conservée ; en cas de présence à l'examen, la note de session de rattrapage remplace celle de première session. Pour chaque UE, le type et la durée de l'épreuve de la session de rattrapage peuvent être différents de ceux de première session. Un examen oral peut en particulier être organisé.



#### II - Validation d'année

#### 1- Conditions

Chacune des deux années de licence MIDO est validée si l'étudiant a obtenu une note finale de l'année supérieure ou égale à 10/20 sous réserve des conditions suivantes :

- l'année est constituée d'au moins 60 ECTS ;
- la note finale de chacun des deux blocs fondamentaux de l'année est supérieure ou égale à 8/20 ;
- la note finale de chaque UE des blocs fondamentaux de l'année est supérieure ou égale à 5/20.

#### 2- Mentions

En fonction de la note finale de l'année (Nf), le jury attribue à tout étudiant qu'il a déclaré « admis » :

- une mention Passable (P), si 10 ≤ Nf < 12;
- une mention Assez Bien (AB) si 12 ≤ Nf < 14;
- une mention Bien (B) si  $14 \le Nf < 16$ ;
- une mention Très Bien (TB) si Nf ≥16.

Le jury peut attribuer une mention à un étudiant dont la note ne correspond pas à ces exigences. Dans ce cas, la note finale de l'année est conservée.

# III - Règles particulières

### 1- Réorientation première et/ou deuxième année de licence MIDO

A l'issue du premier semestre de la première année de licence MIDO, les demandes de réorientation en Licence Sciences des Organisations sont examinées par une commission spécifique.

En fin d'année, les demandes de réorientation en première ou deuxième année en Licence Sciences des Organisations sont examinées par une commission spécifique.

## 2- Réinscriptions en première et deuxième année de licence MIDO

La réinscription en première année et deuxième année de licence MIDO n'est pas automatique pour les étudiants ayant obtenu une note finale de l'année (*Nf* de session de rattrapage) inférieure à 5/20. Pour les étudiants dans cette situation, les demandes motivées d'autorisation de réinscription doivent être adressées au jury de session de rattrapage (cf.§ IV.4).

# 3- Étudiants redoublant en 1re ou 2e année de Licence MIDO

En cas de redoublement. l'étudiant conserve :

- les semestres et les blocs validés ;
- tous les enseignements dont la note finale est **supérieure ou égale à 10/20** des blocs et des semestres non validés :
- tous les enseignements où il a été déclaré admis.

Tout étudiant redoublant qui remplit les conditions de validation d'année (cf. § II) au jury de 1<sup>er</sup> semestre peut obtenir la validation de la 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année grade Licence MIE.

#### 4- Inscription en 3e année de Licence

- > La troisième année de Licence Mathématiques appliquées parcours Mathématiques-Économie-Finance-Actuariat est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Économie de la deuxième année de Licence.
- ➤ La troisième année de Licence Mathématiques appliquées parcours Mathématiques-Informatique est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Informatique de la deuxième année de Licence.
- ➤ La troisième année de Licence Mathématiques appliquées parcours Mathématiques approfondies est accessible aux étudiants qui font acte de candidature, sous réserve d'acceptation du jury de fin d'année.
- ➤ La troisième année de Licence mention Informatique des organisations parcours MIAGE et parcours IM2D est accessible de droit aux étudiants ayant validé le parcours Mathématiques-Informatique de la deuxième année de Licence.
- ➤ Les étudiants désirant choisir en L3 un parcours auquel ils n'ont pas accès de droit devront soumettre leur candidature à la commission d'admission en L3 au plus tard avant le jury de session de rattrapage de la deuxième année de Licence MIDO. Pour les réorientations vers les autres parcours de L3 (hors MIDO), les étudiants sont invités à se renseigner sur le calendrier des campagnes d'admission.



#### 5- Nombre d'inscriptions en 1re et 2e année de licence MIDO

Sauf dérogation accordée par le jury de session de rattrapage, le nombre d'inscriptions est limité à 2 pour chacune des deux années de licence et à 3 sur les deux années de licence. Les étudiants ayant épuisé leurs droits à s'inscrire doivent déposer une demande motivée d'autorisation d'inscription supplémentaire au plus tard avant le jury de session de rattrapage.

### 6- Inscription au parcours (2e année de licence) et aux UE libres

Un certain nombre d'UE étant laissé au libre choix de l'étudiant, celui-ci devra indiquer les UE choisies lors de son inscription pédagogique. Les dates à partir desquelles il ne sera plus possible de modifier le choix de parcours (en 2<sup>e</sup> année de licence) et d'UE libres sont détaillées ci-après. Postérieurement à ces dates, toute inscription sera considérée comme définitive et donnera lieu à une note finale d'UE (même en cas d'absence à l'examen).

#### 1er semestre:

- ➤ 1<sup>re</sup> année de licence : semaine du 18 septembre 2023 (\*)
- > 2º année de licence (parcours et UE libres semestres 3 et 4) : semaine du 18 septembre 2023 (\*).
- (\*) Les dates précises des changements d'UE libres seront fixées ultérieurement et communiquées par affichage.

#### 7- Absence

Toute absence à un examen terminal est sanctionnée par la note 0. Aucune épreuve de substitution ne peut être organisée en dehors du calendrier des partiels/examens fixé par le département.

Une absence à une épreuve de contrôle continu ou à un examen partiel est également sanctionnée par la note 0 sauf dérogation accordée par le responsable pédagogique d'année et le responsable pédagogique de l'enseignement concerné sur présentation de pièces justificatives. Cette dérogation doit être demandée dans les 15 jours qui suivent l'épreuve.

#### 8- Fraude

En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, l'enseignant responsable de la surveillance de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude (sans interrompre la participation à l'épreuve) et engage la procédure disciplinaire conformément au règlement intérieur.

Seule la section disciplinaire, saisie par les autorités habilitées, a compétence pour prononcer une sanction.

#### 9- Aménagement du contrôle des connaissances

Peuvent bénéficier d'un régime spécial d'études, en application des dispositions de l'article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 et de l'article D611-9 du Code de l'éducation :

- les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne ;
- les femmes enceintes ;
- les étudiants chargés de famille ;
- les étudiants engagés dans plusieurs cursus :
- les étudiants en situation de handicap ;
- les étudiants à besoins éducatifs particuliers ;
- les étudiants en situation de longue maladie ;
- les étudiants entrepreneurs ;
- les artistes et sportifs de haut niveau ;
- les étudiants exerçant les activités mentionnées à l'article L.611-11 du code l'éducation \*.

Au titre de ce régime spécial, les étudiants concernés et qui en font expressément la demande auprès du responsable pédagogique d'année et validée par le Directeur du département bénéficient d'une suspension de contrôle continu (incluant les examens partiels) pour l'ensemble des éléments constitutifs du cursus et ce pour l'ensemble d'un semestre.

Par ailleurs, les étudiants indisponibles pour raison de santé sur une période d'au moins 21 jours consécutifs pourront bénéficier du régime spécial sur proposition du responsable pédagogique d'année et validé par le Directeur du Département. Ce dernier arrêtera l'application de cette disposition, soit pour la période d'indisponibilité, soit pour l'ensemble du semestre, au vu de la demande de l'étudiant et des justificatifs médicaux présentés.

Dans tous les cas, sauf motif grave et imprévisible survenant en cours de scolarité, les candidats intéressés par le régime spécial devront en faire la demande dans le mois qui suit le début des enseignements du semestre auprès du responsable pédagogique d'année.



<sup>\*</sup> responsabilité au sein du bureau d'une association, activité militaire dans la réserve opérationnelle, mission dans la réserve opérationnelle de la police nationale, service civique, volontariat militaire, activité professionnelle, élu dans les conseils des établissements et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires

#### 10 - Aménagement des examens en raison d'un handicap

Afin de garantir l'égalité des chances entre les étudiants (circulaire n°2011-220 du 27 décembre 2011), des aménagements aux conditions de passage des examens sont rendus nécessaires pour les étudiants en situation de handicap, qu'il s'agisse d'épreuves de contrôle continu ou d'examens terminaux et quelles que soient les modalités de ces épreuves. Ces aménagements peuvent être établis sur un semestre ou sur l'ensemble d'une année universitaire, et inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire et sa prise en compte dans le déroulement des épreuves.

Pour les étudiants dont le handicap est établi dès la rentrée universitaire, la Mission handicap de l'université doit être saisie par l'étudiant dans un délai de 3 semaines après la date de rentrée de la formation.

Pour les étudiants dont le handicap est établi en cours d'année universitaire, la Mission handicap de l'université doit être saisie par l'étudiant dans les plus brefs délais et impérativement 15 jours ouvrés avant la date de la première épreuve pour laquelle l'aménagement est demandé, qu'il s'agisse d'épreuves de contrôle continu ou d'examens terminaux.

Après avis du médecin de la Médecine Préventive, l'autorité administrative, vice-président Formation et Vie Étudiante par délégation du président, décide des aménagements accordés et notifie sa décision à l'étudiant.

Avant le début de chaque épreuve, l'étudiant doit être en mesure de présenter l'attestation de décision d'aménagement dont il bénéficie. En l'absence de ce justificatif, l'administration se réserve le droit de refuser l'accès aux aménagements le jour de l'examen.

### 11- Commission pédagogique

Sur demande écrite d'un étudiant, incluant programmes et notes obtenues, une commission pédagogique présidée par le Directeur de département MIDO sera chargée :

- 1. de valider éventuellement les acquis résultant d'études dans une autre formation ou un autre établissement d'enseignement supérieur. Le cas échéant, les ECTS ainsi acquis (conformément à la circulaire) seront comptabilisés dans le total annuel mais les notes finales de blocs fondamentaux, de semestre et d'année seront calculées en ne tenant pas compte de ces UE acquises;
- 2. en cas de changement de maquette des enseignements, d'établir les UE acquises par un étudiant redoublant en définissant une éventuelle correspondance entre les UE acquises et les UE de la maquette de l'année en cours ;
- 3. en cas de redoublement avec changement de parcours, d'établir les UE acquises par l'étudiant redoublant en définissant, lorsque c'est possible, des équivalences entre les UE des deux parcours.

Toute demande devra parvenir à la commission un mois après le début des cours du premier semestre et devra faire l'objet d'une réponse écrite de l'administration dans un délai d'un mois **au plus tard**.

#### 12- Conservation de note

Sur demande écrite d'un étudiant, le responsable d'année, après concertation avec le responsable de l'UE concernée, peut autoriser un étudiant redoublant à conserver une note d'une UE non validée supérieure ou égale à 9,75/20. Cette conservation n'est valable que pour l'année en cours et doit être, le cas échéant, redemandée l'année suivante.

Cette demande doit parvenir à l'administration dans un délai de deux semaines après le début des enseignements du premier semestre.



### IV - Rôle du jury

#### 1- Rôle du jury - règles générales

Le jury prend les décisions qui lui incombent en toute souveraineté et en toute indépendance à partir de l'ensemble des résultats obtenus par chaque candidat lors de l'examen et lors du contrôle continu, le cas échéant.

La réunion du jury donne lieu à une délibération qui est obligatoirement sanctionnée par un procès-verbal. La délibération du jury n'est pas soumise à l'obligation de motivation.

Toute contestation doit être dûment argumentée et formulée par écrit à l'attention du président du jury ou du Président de l'Université dans un délai de 2 mois à compter de la publication des résultats. La réponse à la contestation doit faire l'objet d'un courrier recommandée avec accusé de réception. L'intéressé dispose également, dans les mêmes délais, d'une possibilité de recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris. Cependant, il est toutefois rappelé que les étudiants ne peuvent pas remettre en cause le pouvoir souverain d'appréciation du jury porté sur la valeur de leurs prestations aux examens.

#### 2 - Jury de premier semestre

A l'issue du premier semestre, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » au premier semestre et à l'année (cf. § III.3) le cas échéant.

Le jury de premier semestre peut dispenser un étudiant de repasser à la session de rattrapage le semestre non validé (en raison d'une note finale inférieure à 10 ou d'une note éliminatoire – cf.§ I.4). Dans ce cas, la note finale de premier semestre est conservée. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit avant la session de rattrapage) à conserver sa note de premier semestre et repasser à la session de rattrapage tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10 (sauf en cas de validation d'année (cf. § II). Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

Aux étudiants redoublants qui remplissent les conditions de validation d'année (cf. § II) au jury de 1<sup>er</sup> semestre, ce jury peut valider la 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> année grade Licence.

## 3- Jury de second semestre et d'année

A l'issue du second semestre, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » au second semestre et à l'année et attribue les mentions.

Le jury peut dispenser un étudiant ajourné à l'année de repasser à la session de rattrapage un semestre non validé (en raison d'une note finale inférieure à 10 ou d'une note éliminatoire – cf.§ I.4). Dans ce cas, la note finale du semestre est conservée. Cependant, dans cette situation (et uniquement dans cette situation) l'étudiant peut renoncer (par écrit avant la session de rattrapage) à conserver sa note de semestre et repasser à la session de rattrapage tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10. Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

Le jury peut dispenser un étudiant de repasser à la session de rattrapage un bloc fondamental non validé (en raison d'une note finale inférieure à 10 ou d'une note éliminatoire – cf.§ I.3). .Dans ce cas, la note finale du bloc est conservée pour la session de rattrapage. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit avant la session de rattrapage) à conserver sa note de bloc et repasser à la session de rattrapage tout ou partie des UE dont les notes finales sont inférieures à 10. Pour chacune des UE repassées, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

Le jury peut dispenser un étudiant de repasser à la session de rattrapage une UE dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas, la note finale de l'UE est conservée pour la session de rattrapage. Cependant l'étudiant peut renoncer (par écrit avant la session de rattrapage) à conserver sa note d'UE et repasser l'UE à la session de rattrapage. Dans ce cas, c'est la nouvelle note qui sera prise en compte.

### 4- Jury de session de rattrapage

A l'issue de la session de rattrapage, le jury établit un procès-verbal indiquant la liste des étudiants déclarés « admis » ou « ajourné » et attribue les mentions.

Le jury de session de rattrapage peut accorder à un étudiant un semestre non validé (en raison d'une note finale inférieure à 10 ou d'une note éliminatoire – cf.§ I.4). .Dans ce cas, la note de ce semestre est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son semestre. Dans ce cas, il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique l'année suivante.

Le jury de session de rattrapage peut accorder à un étudiant un bloc fondamental non validé (en raison d'une note finale inférieure à 10 ou d'une note éliminatoire – cf.§ I.3). Dans ce cas, la note de ce bloc est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son bloc. Dans ce cas, il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique l'année suivante.

Le jury de session de rattrapage peut accorder à un étudiant une UE dont la note finale est inférieure à 10. Dans ce cas, la note de l'UE est conservée. L'étudiant peut renoncer à conserver son UE. Dans ce cas, il doit le manifester par écrit lors de son inscription pédagogique l'année suivante.



Le jury de session de rattrapage établit la liste des étudiants ajournés autorisés à s'inscrire dans l'année supérieure (inscription dite « conditionnelle »).

Le jury de session de rattrapage se prononce sur l'autorisation de réinscription

- des étudiants ayant obtenu une note finale de l'année (Nf de session de rattrapage) inférieure à 5/20 ;
- des étudiants ayant épuisés leur droit à redoublement (cf. § III.5).



# Modalités de Contrôle des Connaissances Année Universitaire 2023 - 2024

## 1re et 2e année de Licence MIDO

## Annexe 1 : composition des semestres

#### I - Première année de licence

Une UE libre est à choisir au semestre 1. Cette UE libre est sanctionnée par deux épreuves dont l'une sera comptabilisée au semestre 1 et l'autre au semestre 2.

Les enseignements de deuxième langue vivante, de sport et de culture et compétences numériques sont annuels.

### **Semestre 1**

Bloc fondamental 1 (20 ECTS)	UE complémentaires (10 ECTS)
Prérentrée Calcul (0 ECTS) Prérentrée Raisonnement (0 ECTS) Analyse 1 (7 ECTS) Algèbre linéaire 1 (7 ECTS)	<ul> <li>Enjeux écologiques du XXI<sup>e</sup> siècle (2 ECTS)</li> <li>Introduction à la microéconomie (4 ECTS)</li> <li>Anglais 1 (2 ECTS)</li> </ul>
Algorithmique et programmation 1 (6 ECTS)	- 1 UE libre à choisir parmi :
	Problèmes économiques (2 ECTS)     Organisation des entreprises* (2 ECTS)
	Deuxième langue vivante 1 (2 ECTS)
	• Sport 1* (2 ECTS)
	Culture et compétences numériques* (2 ECTS)

### Semestre 2

Bloc fondamental 2 (19 ECTS)	UE complémentaires (11 ECTS)
Analyse 2 (6 ECTS)     Algèbre linéaire 2 (6 ECTS)     Modèles déterministes et probabilités finies (4 ECTS)     Algorithmics and programming 2 (3 ECTS)	Macroéconomie: analyse de long terme (4 ECTS) Anglais 2 (2 ECTS) Outils en informatique (3 ECTS)  - UE libre à choisir parmi: Problèmes économiques (2 ECTS) Organisation des entreprises* (2 ECTS) Deuxième langue vivante 2 (2 ECTS) Sport 2* (2 ECTS) Culture et compétences numériques* (2 ECTS)

<sup>\*</sup> Attention, les UE libres « Sport », « Organisation des entreprises » et « Culture et compétences numériques » sont soumises à un numerus clausus.



#### II - Deuxième année de licence

# 1) 2e année de licence parcours Mathématiques-Économie

Deux UE libres sont à choisir au semestre 4 pour un total de 8 ECTS.

Les enseignements de « Deuxième langue vivante 3&4 », « Grands enjeux contemporains » et « Sport » sont annuels et leur note finale est comptabilisée au semestre 4.

## Semestre 3 (parcours Mathématiques - Économie)

Bloc fondamental 3 (15 ECTS)	UE de parcours (15 ECTS)				
Analyse 3 (5 ECTS)     Algèbre linéaire 3 (5 ECTS)     Probabilités 1 (5 ECTS)	Algorithmique et programmation 3 (5 ECTS)     Macroéconomie : analyse de court et moyen terme (4 ECTS)     Microéconomie : théorie de l'équilibre général (4 ECTS)     Anglais 3 (2 ECTS)				

# Semestre 4 (parcours Mathématiques - Économie)

Bloc fondamental 4 (16 ECTS)	UE de parcours (14 ECTS)
Analyse 4 (6 ECTS)     Probabilités 2 (6 ECTS)     Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle (4 ECTS)	Introduction to finance (4 ECTS) Anglais 4 (2 ECTS)  - 2 UE libres à choisir parmi: Anglais – culture et civilisation* (4 ECTS) Macroéconomie internationale (4 ECTS) Deuxième langue vivante 3&4 (4 ECTS) Grands enjeux contemporains (4 ECTS) Enjeux écologiques du XXIe siècle 2 (4 ECTS) Sport* (4 ECTS)

<sup>\*</sup> Attention, les UE libres « Sport » et « Anglais – culture et civilisation » sont soumises à un numerus clausus.



## 2) 2e année de licence parcours Mathématiques-Informatique

Une UE libre (4 ECTS) est à choisir au semestre 4.

Les enseignements de « Deuxième langue vivante 3&4 », « Grands enjeux contemporains » et « Sport » sont annuels et leur note finale estcomptabilisée au semestre 4.

## Semestre 3 (parcours Mathématiques - Informatique)

Bloc fondamental 3 (15 ECTS)	UE de parcours (15 ECTS)
Algèbre linéaire 3 (5 ECTS)	<ul> <li>Algorithmique et programmation 3 (5 ECTS)</li> <li>Programmation C (4 ECTS)</li> <li>Architecture des ordinateurs (4 ECTS)</li> <li>Anglais 3 (2 ECTS)</li> </ul>

# Semestre 4 (parcours Mathématiques - Informatique)

Bloc fondamental 4 (16 ECTS)	UE de parcours (14 ECTS)
Analyse 4 (6 ECTS)     Probabilités 2 (6 ECTS)     Méthodes numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle (4 ECTS)	Programmation fonctionnelle (4 ECTS) Programmation système (4 ECTS) Anglais 4 (2 ECTS)  -1 UE libre à choisir parmi: Anglais – culture et civilisation* (4 ECTS) Introduction to finance (4 ECTS) Deuxième langue vivante 3&4 (4 ECTS) Enjeux écologiques du XXIe siècle 2 (4 ECTS) Sport* (4 ECTS) Grands enjeux contemporains (4 ECTS)

<sup>\*</sup> Attention, les UE libres « Sport » et « Anglais – culture et civilisation » sont soumises à un numerus clausus.

N.B : L'UE libre Deuxième langue vivante 3&4 peut être prise dans le cadre du bonus (cf. § I .5 a) de la circulaire) en plus d'une autre UE libre.



# Modalités de Contrôle des Connaissances Année Universitaire 2023 - 2024

# 1re et 2e année de Licence MIDO

#### Annexe 2 : Calcul des notes

Un élément de contrôle des connaissances est caractérisé par plusieurs attributs :

- Attribut 1 : contrôle continu / examen terminal,
- Attribut 2 : mode d'exécution du contrôle,
- Attribut 3 : contrôle individuel / contrôle en groupe.

## 1<sup>re</sup> année de licence MIDO

# Semestre 1 (S1)

# **UE Fondamentales 1 (UEF1)**

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	Note du bloc
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N1 = Max[2/3CC*+1/3E ; E]	
Analyse 1	7	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		
	7		Examen sur table	Individuel	*2/3CC = 1/3 cc + 1/3 P	UEF 1 =
		Contrôle continu (cc)	Examen sur table	Individuel	N2 = Max[2/3 CC*+1/3 E; E]	
Algèbre linéaire 1		Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		<u>7N1 + 7N2 + 6N3</u> 20
	1		Examen sur table	Individuel	* 2/3 CC = 1/3 cc + 1/3 P	
		Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	N3 = 0,5CC* + 0,5E	
Algorithmique et programmation 1 6		Contrôle continu (TP)	Examen salle info ou salle spéciale	Individuel		
	O O	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,5 CC = 0,2 P + 0,3TP	

# **UE Complémentaires 1**

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement
Enjeux écologiques du xxı <sup>e</sup> siècle	2	Examen terminal (E)	Examen en salle spéciale	Individuel	N4 = E
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N5 = 0,5 CC* + 0,5 E
Introduction à la microéconomie	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	* 0,5 CC = 0,2 cc + 0,3 P
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	
Anglais 1	2	Contrôle continu intégral	Préciser en début de cours	Individuel	N6 = CCI

CC = Contrôle Continu

CCI = Contrôle continu intégral

E = Examen

P = Partiel

TP = Travaux pratiques



Coefficient: 20 ECTS

Coefficient: 10 ECTS

# 1 UE libre à choisir parmi :

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement
Problèmes 2	Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours (Intervention à l'oral)	Individuel	N7 = 0,5 cc + 0,5 Pr	
économiques		Contrôle continu (Projet)	Préciser en début de cours	Individuel	
Organisation des entreprises	2	Contrôle continu (Projet)	Évaluation maison	Individuel	N7 = Pr
Deuxième langue vivante 1	2	Contrôle continu	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = CC
Sport 1	2	Contrôle continu	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = CC
Culture et compétences numériques	2	Examen terminal (E)	Examen salle info ou salle spéciale	Individuel	N7 = E

CC = Contrôle Continu E = Examen P = Partiel Pr = Projet

 $N S1 = 20 <u>UEF 1 + 2(N4 + N6 + N7) + 4N5}$ 30</u>



# Semestre 2 (S2)

# **UE Fondamentales 2 (UEF2)**

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	Note du bloc
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N1 = Max[2/3CC*+1/3E ; E]	
Analyse 2	6	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	*2/3CC = 1/3 cc + 1/3 P	
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N2 = Max[2/3CC*+1/3E ; E]	
Algèbre linéaire 2	6	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		UEF 2 =
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	*2/3CC = 1/3 cc + 1/3 P	
Modèles		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N3 = Max[0,6CC* + 0,4E ; E]	6 (N1+N2) + 4N3 + 3N4 19
déterministes et	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		
probabilités finies		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,6 CC = 0,2 cc + 0,4 P	
Algorithmics and		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N4 = Max[0,4CC* + 0,6E ; E]	
programming 2	3	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P	

# **UE Complémentaires 2**

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement
Macroéconomie :	4	Contrôle continu	Préciser en début de cours	Individuel	N5 = 0,25CC + 0,75E
analyse de long terme	4	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	
Anglais 2	2	Contrôle continu intégral	Préciser en début de cours	Individuel	N6 = CCI
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = Max[0,4CC* + 0,6E ; E]
Outils en informatique	3	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	* 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	

# 1 UE libre à choisir parmi :

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement
Problèmes économiques	2	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	N8 = E
Organisation des entreprises	2	Contrôle continu (Projet)	Évaluation maison	Individuel	N8 = Pr
Deuxième langue vivante 1	2	Contrôle continu	Préciser en début de cours	Individuel	N8 = CC
Sport 2	2	Contrôle continu	Préciser en début de cours	Individuel	N8 = CC
Culture et compétences numériques	2	Examen terminal (E)	Examen salle info ou salle spéciale	Individuel	N9 = E



Coefficient: 19 ECTS

Coefficient: 11 ECTS

CC = Contrôle Continu CCI = Contrôle Continu intégral E = Examen P = Partiel Pr = Projet

 $N S2 = \frac{19UEF 2 + 4N5 + 2(N6 + N8) + 3N7}{30}$ 



# Parcours Mathématiques - Économie

Semestre 3 (S3)

# **UE Fondamentales 3 (UEF3)**

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	Note du bloc	
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel			
Analyse 3	5	Contrôle continu (Partiel)	u Examen sur Individuel		N1 = $0.2 \text{ cc} + \text{MIN}*0.3(P,E) + \text{MAX}*0.5(P,E)$		
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel			
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N2 = 0,4CC* + 0,6E	UEF 3 =	
Algèbre linéaire 3	5	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		5 (N1+N2 + N3) 15	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P		
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N3 = 0.4CC* + 0.6E		
Probabilités 1	5	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel			
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P		

UE de parcours Coefficient : 15 ECTS

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel		
Algorithmique et programmation 3	5	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	N4 = $0.5 \text{ CC}^* + 0.5 \text{ E}$ * $0.5 \text{ CC} = 0.2 \text{ cc} + 0.3 \text{ P}$	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	0,3 00 - 0,2 00 + 0,3 F	
Macroéconomie : analyse de court et moyen terme		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	NF = 0 F CO* + 0 F F	
	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	N5 = 0,5 CC* + 0,5 E * 0,5 CC = 0,2 cc + 0,3 P	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel		
Microéconomie : théorie de l'équilibre général		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N6 = 0,5CC* + 0,5 E * 0,5 CC = 0,3 P + 0,2 cc	
	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	0,0 00 - 0,3 F + 0,2 66	
Anglais 3	2	Contrôle continu intégral	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = CCI	

CC = Contrôle Continu CCI = Contrôle Continu intégral E = Examen

P = Partiel

N S3 = 15UEF 3 + 5N4 + 4(N5 + N6) + 2N7

30



Coefficient: 15 ECTS

# Parcours Mathématiques - Économie

# Semestre 4 (S4)

# **UE Fondamentales 4 (UEF4)**

Coefficient: 16 ECTS

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	Note du bloc	
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N1 = Max[0,4CC* + 0,6E ; E]		
Analyse 4	6	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	NT = Max[0,400		
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P		
Probabilités 2	•	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	N2 = Max(0.5P + 0.5E;E)	6(N1 + N2) + 4N3	
Flobabilites 2	6	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	112 - IVIAX(0,3F + 0,3L,L)	16	
Méthodes numériques :		Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel			
algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle	4	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	N3 = 0,4 P + 0,6 E		

UE de parcours Coefficient : 14 ECTS

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement
Introduction to finance		Contrôle continu (cc)	Évaluation en classe	Individuel	
	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	N4 = Max[0,4CC* + 0,6E; E]
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P
Anglais 4	2	Contrôle continu intégral	Préciser en début de cours	Individuel	N5 = CCI



# 2 UE libres à choisir parmi :

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	
Anglais –	4	Contrôle continu (CC)	Préciser en début de cours	Individuel	N6 = 0,5CC + 0,5 E	
Culture et civilisation	7	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	140 0,000 0,00	
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N6 ou N7 = 0,5 CC* + 0,5 E	
Macroéconomie internationale	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel		
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0,5 CC = 0,2 cc + 0,3 P	
Deuxième langue	4	Contrôle continu (CC 1)	Préciser en début de cours	Individuel	N6 ou N7 = 0.5CC1 + 0.5CC2	
vivante 3&4	4	Contrôle continu (CC 2)	Préciser en début de cours	Individuel	No ou N7 = 0,5001 + 0,5002	
	4	Contrôle continu (cc 1)	Examen sur table	Individuel		
Grands enjeux		4	Contrôle continu (cc 2)	Évaluation maison	Individuel	N6 ou N7 = 0,5CC + 0,5E
contemporains *		Contrôle continu (cc 3)	Évaluation en classe	Individuel	* 0,5 CC = 0,25 cc 1 + 0,125 cc 2 + 0,125 cc3	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel		
		Contrôle continu (Projet)	Préciser en début de cours	Groupe		
Enjeux écologiques du XXIe siècle 2	4	Contrôle continu (cc)	Examen sur table	Individuel	N6 ou N7 = 0,6CC + 0,4E * 0,6 CC = 0,3 cc + 0,3 Pr	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel		
Sport	1	Contrôle continu (CC 1)	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = 0,5 CC1 + 0,5 CC2	
Sport	4	Contrôle continu (CC 2)	Préciser en début de cours	Individuel	147 - 0,3 001 + 0,3 002	

CC = Contrôle Continu

CCI = Contrôle Continu intégral

E = Examen

P = Partiel

Pr = Projet

Q = Quizz

$$N S4 = 16 \underbrace{\mathsf{UEF} \ 4 + 4(N4 + N6 + N7) + 2N5}_{30}$$



<sup>\*</sup> L'enseignement de « Grands enjeux contemporains » est annuel et sa note finale est comptabilisée au semestre 4. Les étudiants sont évalués de la même façon sur les deux semestres (CC et examen).

## Parcours Mathématiques - Informatique

#### Semestre 3 (S3)

## **UE Fondamentales 3 (UEF3)**

UE Note du bloc **ECTS** Attribut 1 Attribut 3 Attribut 2 Note d'enseignement Contrôle continu Préciser en Individuel (cc) début de cours Contrôle continu N1 = 0.2 cc + MIN\*0.3(P,E) +Examen sur Analyse 3 5 Individuel (Partiel) table MAX\*0,5(P,E) Examen terminal Examen sur Individuel (E) table Contrôle continu Préciser en Individuel (cc) début de cours  $N2 = 0.4CC^* + 0.6E$ **UEF 3 =** Contrôle continu Examen sur Algèbre linéaire 3 5 Individuel 5 (N1+N2 + N3) (Partiel) table \*0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P Examen terminal 15 Examen sur Individuel (E) table Contrôle continu Préciser en Individuel début de cours (cc)  $N3 = 0.4CC^* + 0.6E$ Contrôle continu Examen sur Probabilités 1 5 Individuel (Partiel) table \*0.4 CC = 0.2 cc + 0.2 PExamen terminal Examen sur Individuel (E) table

UE de parcours Coefficient : 15 ECTS

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement
		Contrôle continu (cc)	Préciser en début de cours	Individuel	N4 = 0 5 CC* + 0 5 F
Algorithmique	5	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	N4 = 0,5 CC* + 0,5 E * 0.5 CC = 0.2 cc + 0.3 P
et programmation 3		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	0,0 00 - 0,2 00 1 0,0 1
	4	Contrôle continu (Projet)	Évaluation maison	Individuel	N5 = 0,3Pr + 0.7E
Programmation C	4	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	143 - 0,351 + 0,7 =
Architecture des ordinateurs	4	Contrôle continu (Projet)	Évaluation maison	Individuel	N6 = 0.3Pr + 0.7E
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	NO - 0,3P1 + 0,7E
Anglais 3	2 Contrôle continu intégral		Préciser en début de cours	Individuel	N7 = CCI

CC = Contrôle Continu CCI = Contrôle Continu intégral

E = Examen P = Partiel

Pr = Projet

N S3 = 15 UEF 3 + 5N4 + 4(N5 + N6) + 2N7

30



Coefficient: 15 ECTS

# **Parcours Mathématiques - Informatique**

## **Semestre 4**

UE Fondamentale:	s 4 (UEF	4)	Coefficient: 16 ECTS			
UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	Note du bloc
	Contrôle continu (cc)		Préciser en début de cours	Individuel	N1 = Max[0,4CC* + 0,6E ; E]	
Analyse 4	6	Contrôle continu (Partiel)	Examen surtable	Individuel		
		Examen terminal (E)	Examen surtable	Individuel	* 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P	
	Contrôle continu (Partiel)		Examen surtable	Individuel	N2 = Max (0,5P + 0,5E; E)	UEF 4 =
Probabilités 2	6	Contrôle continu (Partiel)	Examen surtable	Individuel	142 - IVIAX (0,3F + 0,3E, E)	6(N1 + N2) + 4N3
Méthodes	Contrôle continu (Partiel)		Examen sur table	Individuel		16
numériques : algèbre matricielle et fonction d'une variable réelle	ricielle 4 d'une	Examen terminal (E)	Examen surtable	Individuel	N3 = 0,4 P + 0,6 E	

UE de parcours	Coefficient : 14 ECTS					
UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement	
		Contrôle continu (cc)	Évaluation en classe	Individuel	N4 N4 70 400t - 0.05 51	
Programmation fonctionnelle	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	N4 = Max[0,4CC* + 0,6E; E] * 0,4 CC = 0,2 cc + 0,2 P	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	0,400 - 0,200 + 0,27	
Programmation	4	Contrôle continu (Projet)	Évaluation maison	Individuel	N5 = 0,3Pr + 0,7E	
système		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	NS - 0,3F1 + 0,7E	
Anglais 4	2	Contrôle continu intégral	Préciser en début de cours	Individuel	N6 = CCI	

# 1 UE libre à choisir parmi :

UE	ECTS	Attribut 1	Attribut 2	Attribut 3	Note d'enseignement
Anglais –	4	Contrôle continu	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = 0.5 CC + 0.5 E
Culture etcivilisation	7	Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	147 - 0,3 00 + 0,3 E
		Contrôle continu (cc)	Évaluation en classe	Individuel	N7 = Max[0,4CC* + 0,6E ; E]
Introduction to finance	4	Contrôle continu (Partiel)	Examen sur table	Individuel	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* $0.4 \text{ CC} = 0.2 \text{ cc} + 0.2 P$
Deuxième langue	4	Contrôle continu (CC 1)	Préciser en début de cours	Individuel	N7 - 0 5004 + 0 5000
vivante 3&4		Contrôle continu (CC 2)	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = 0,5CC1 + 0,5CC2
		Contrôle continu (Projet)	Préciser en début de cours	Groupe	N7 = 0,6CC + 0,4E
Enjeux écologiques du XXIe siècle 2	4	Contrôle continu (cc)	Examen sur table	Individuel	
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	* 0.6 CC = 0.3 cc + 0.3 Pr
	4	Contrôle continu (CC 1)	Préciser en début de cours	Individuel	N7 - 0 5004 + 0 5002
Sport		Contrôle continu (CC 2)	Préciser en début de cours	Individuel	N7 = 0,5CC1 + 0,5CC2



Grands enjeux contemporains *	4	Contrôle continu (cc 1)	Examen sur table	Individuel	
		Contrôle continu (cc 2)	Évaluation maison	Individuel	N7 = 0,5CC + 0,5E
		Contrôle continu (cc 3)	Évaluation en classe	Individuel	* 0,5 CC = 0,25 cc 1 + 0.125 cc 2 + 0.125 cc3
		Examen terminal (E)	Examen sur table	Individuel	0,720 00 2 1 0,720 000

CC = Contrôle Continu CCI = Contrôle Continu intégral E = Examen P = Partiel Pr = Projet

$$N S4 = \frac{16UEF 4 + 4(N4 + N5 + N7) + 2N6}{30}$$



<sup>\*</sup> L'enseignement de « Grands enjeux contemporains » est annuel et sa note finale est comptabilisée au semestre 4. Les étudiants sont évalués de la même façon sur les deux semestres (CC et examen).